

LE BUDDLEIA OU ARBRE AUX PAPILLONS :

NOTICE POUR LE PRATICIEN

Description et écologie

Le buddleia de David, également appelé « arbre aux papillons », est considéré en Suisse comme une plante envahissante, c'est-à-dire capable de causer un tort à la biodiversité locale. Il doit donc à ce titre être surveillé et si possible éliminé. C'est un arbuste découvert en Chine en 1869, et introduit à titre ornemental dans de nombreux pays. Présent en Valais depuis au moins 1965, il est encore fréquemment proposé à la vente par les horticulteurs, le plus souvent par manque d'information.



On le retrouve donc dans de nombreux jardins, avec divers coloris, où il fait la joie des papillons, mais aussi dans les gravières, au bord des cours d'eau, sur les talus des chantiers... partout où le sol a été perturbé.

Quelques informations clés :

- Arbuste à troncs multiples, à port souvent penché
- Floraison violette, parfois blanche, très abondante
- Hauteur de 2 à 6m, jusqu'à 25 cm de diamètre
- Arbuste très tolérant aux conditions du sol, pH de 5.5 à 8.5
- Préfère le plein soleil, tolère un peu d'ombre. Il supporte mal la concurrence avec des arbres à forte croissance lui donnant trop d'ombre.
- Très résistant à la sécheresse, ne supporte pas les milieux trop humides
- Croissance du tronc souvent excentrique, fragilité des branches (bris avec la neige)
- Durée de vie faible, maximum connu 37 ans. Les plus vieux individus cèdent la place aux herbacées, et à terme les essences indigènes reprennent le dessus dans les zones stables, mais pas sur celles régulièrement perturbées, comme les ravines.
- En Valais, arbuste plutôt semi décidu
- Occupe des sites difficilement colonisables par la majorité des plantes
- Croissance rapide au cours des 3 premières années, plus lente ensuite

- Floraison en Valais de fin mai à novembre, interrompue par les premiers gels
- Nectar odorant, très prisé des insectes, mais faible valeur nutritive
- Fleurs réunies par centaines en panicules de 10-40 cm de long
- Graines contenues dans des capsules, à raison de 46 graines par capsule en moyenne
- Les capsules s'ouvrent principalement en **février**, et par temps sec uniquement
- Les graines sont minuscules : 40 millions de graines au kilo. Leur mode de dispersion est varié : par le vent, l'eau, dans la fourrure des animaux
- Le taux de germination des graines est élevé, même après plusieurs années
- Un plant de 3m de hauteur peut par exemple porter 900 panicules, et produire environ 6 millions de graines annuellement.

Problèmes posés par cette essence :

- Remplacement des espèces pionnières habituelles des berges de cours d'eau et autres milieux perturbés, donc mise en péril des espèces habituellement présentes, ou des espèces dépendantes (insectes par exemple).
- Instabilités des peuplements de buddleias par leur faible enracinement, risque de formation d'embâcles sur les rivières et torrents.

Prévention possible

- Inventaire des sites existants, afin de mesurer la progression de l'espèce
- Mesures à prendre lors de terrassements et chantiers : arrachage des buddleias proches, **couverture du sol perturbé par des plantations d'herbacées à germination rapide** ou par des géotextiles, surveillance des déplacements des terres contaminées
- Information au public et horticulteurs pour éviter de le planter volontairement
- Campagne d'éradication dans les jardins à mettre en oeuvre, interdiction de plantation à inclure dans les plans de zone
- Mise au point d'une variété stérile, pour permettre une utilisation horticole de l'espèce

Mesures d'élimination

- Lutte physique :
 - Coupe des inflorescences de septembre à janvier, afin de limiter la production et dissémination des graines
 - Arrachages des jeunes plants apparaissant à l'écart de la population de base pour limiter la propagation
 - Coupes à blanc bisannuelles, afin d'épuiser les plantes mères
 - Dessouchage complet à la pelle mécanique ou tracteur

→ Coûts élevés, avec risque de repousse en cas de perturbation du sol
- Lutte chimique
 - Utilisation de Garlon ou Glyphosate sur les souches coupées, au pinceau
 - Pulvérisation de ces herbicides sur les feuillages

→ Impossible à utiliser sur la plupart des sites selon l'Osubst et l'Ofo, car les sites sont souvent en milieu naturel et forêt.

- Lutte biologique
 - Introduction d'un prédateur naturel du buddleia. Cette voie est celle actuellement suivie en Nouvelle-Zélande, mais est encore en phase de test.
 - Risque d'introduire un nouveau fléau pour les plantes indigènes
- Lutte indirecte sur les sites stables:
 - Surveiller les sites déjà colonisés, et favoriser la croissance d'arbres à croissance rapide en périphérie des populations. Leur ombre va progressivement faire dépérir les buddleias, et ils pourront à terme recouvrir ainsi le site.

Dans la pratique, plusieurs cas de figure sont possibles :

- **Sur des chantiers ou perturbations de terrain temporaires :**

1. Du buddleia est présent à proximité du chantier. Des mesures de prévention doivent être prises.
2. Un nouveau foyer de buddleias, avec de jeunes individus encore peu nombreux s'établit sur le site. L'intervention doit dans ce cas être rapide, par arrachage manuel ou mécanique des plantes. Les chances de réussite sont bonnes pour un coût moindre, à condition qu'un individu grainier ne soit pas situé à proximité.
3. Un foyer de grande surface de buddleias s'est développé en 3 ou 4 ans. Selon le site, il faudra choisir d'intervenir ou non, sachant que l'opération sera coûteuse, et devra probablement être répétée. Le choix sera fait selon l'importance des biotopes alentours, le risque de propagation aux parcelles voisines, ainsi que la vigueur des plantes indigènes du site. En effet, une « tache » de buddleias dans une hêtraie sera par exemple vite résorbée en l'absence de perturbation du sol.
4. Un vieux foyer de buddleias est connu sur un site depuis de longues années. Dans ce cas, la végétation herbacée indigène est sans doute déjà en cours de recolonisation du sol, et à la mort des buddleias le foyer se résorbera de lui-même. Il faut par contre surveiller les sites perturbés alentours, pour contrôler un éventuel début de colonisation.

- **Sur des sites perturbés naturellement : ravines, éboulis, etc. :**

1. La problématique est la même que sur les sites perturbés temporairement, mais doit tenir compte du rajeunissement continu d'une partie de la population de buddleias sur les nouveaux éboulis par exemple. La cicatrisation naturelle à long terme n'est donc pas possible, et sans intervention le site restera colonisé par cette plante, et sera une source de graines pour la région. L'intervention au stade précoce est donc vivement recommandée. L'intervention tardive est bien sûr possible, avec des coûts en conséquence.